

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Apprêt/Filler UV 400ml
UFI	: NVD7-WH9S-5P92-HC9Y
Code du produit	: TSP 1500
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	: coatings
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels, Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs), Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chemicar Europe NV
Baarbeek, 2
2070 Zwijndrecht
T +32 (0) 3 234 87 80 - F +32 (0) 3 234 87 89
info@chemicar.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 3 760 08 09

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1	H222;H229
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Contient	: acétone; propan-2-one; propanone, (1-méthyl-1,2-ethaandiyl)bis[oxy(méthyl-2,1-ethaandiyl)diacrylaat, butanone; éthylméthylcétone, 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid, propoxylated neopentyl glycol diacrylate, oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine, propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid
Mentions de danger (CLP)	: H222 - Aérosol extrêmement inflammable. H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C, 122 °F. P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Règlementation des pays nordiques

Danemark

Code MAL : 5-5

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
diméthyl éther	N° CAS: 115-10-6 N° CE: 204-065-8 N° Index: 603-019-00-8	25 – 50	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas
acétone; propan-2-one; propanone	N° CAS: 67-64-1 N° CE: 200-662-2 N° Index: 606-001-00-8	10 – 25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
polymere urethaanacrylaat	-	10 – 25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
(1-méthyl-1,2-ethaandiyl)bis[oxy(méthyl-2,1-ethaandiyl)diacrylaat	N° CAS: 42978-66-5 N° CE: 256-032-2	2,5 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
butanone; éthylméthylcétone	N° CAS: 78-93-3 N° CE: 201-159-0 N° Index: 606-002-00-3	2,5 – 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, esters with acrylic acid	N° CAS: 55818-57-0	2,5 – 10	Skin Sens. 1, H317
bis(orthophosphate) de trizinc	N° CAS: 7779-90-0 N° CE: 231-944-3 N° Index: 030-011-00-6	2,5 – 10	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
propoxylated neopentyl glycol diacrylate	N° CAS: 84170-74-1	2,5 – 10	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317
oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine	N° CAS: 162881-26-7 N° CE: 423-340-5 N° Index: 015-189-00-5	2,5 – 10	Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 4, H413
xyleen (o)	N° CAS: 95-47-6 N° CE: 202-422-2	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315
TITANIUM DIOXIDE	N° CAS: 13463-67-7 N° CE: 236-675-5	0,1 – 1	Non classé
propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	N° CAS: 28961-43-5	0,1 – 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin. En cas de perte de conscience mettre la victime en position de récupération.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rinçage abondant à l'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Demander d'urgence une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : du dioxyde de carbone (CO₂). de la poudre d'extinction. Mousse résistant à l'alcool. Brouillard d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Un appareil de protection respiratoire dépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter un vêtement de protection approprié. Eloigner le public.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Veiller à une ventilation adéquate.

Procédés de nettoyage : Ne pas rincer à l'eau.

Autres informations : Veiller à une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7. RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Follow advice on use, storage, maintenance and replacement. Conserver dans un endroit frais.

Informations sur le stockage en commun : Follow advice on use, storage, maintenance and replacement.

Lieu de stockage : Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
115-10-6 oxyde de diméthyle		
VLEP	Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm	
67-64-1 acétone		
VLEP	Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm	
78-93-3 butanone		
VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée	
7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc		
VME	Valeur à long terme: 10 mg/m³	
95-47-6 xylène (o)		
VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée	
DNEL		
67-64-1 acétone		
Oral	DNEL Long terme-Systémique	62 mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	DNEL Long terme-Systémique	62 mg/kg bw/day (Consommateur) 186 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Aigu-Local	2420 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL Long terme-Systémique	200 mg/m3 (Consommateur) 1210 mg/m3 (ouvrier)
78-93-3 butanone		
Oral	DNEL Long terme-Systémique	31 mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	DNEL Long terme-Systémique	412 mg/kg bw/day (Consommateur)
		1161 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long terme-Systémique	106 mg/m3 (Consommateur) 600 mg/m3 (ouvrier)
7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc		
Oral	DNEL Long terme-Systémique	0,83 mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	DNEL Long terme-Systémique	83 mg/kg bw/day (Consommateur)
		83 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long terme-Systémique	2,5 mg/m3 (Consommateur)
		5 mg/m3 (ouvrier)
PNEC		
67-64-1 acétone		
PNEC Eau de mer	1,06 mg/l (Indéterminé)	
PNEC Sédiments d'eau douce	30,4 mg/l(dry weight) (Indéterminé)	
PNEC Sol	29,5 ug/kg (Indéterminé)	
PNEC Sédiment d'eau de mer	3,04 mg/l(dry weight) (Indéterminé)	
7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc		
PNEC Eau fraiche	0,0206 mg/l (Indéterminé)	
PNEC Eau de mer	0,0061 mg/l (Indéterminé)	
PNEC Sédiments d'eau douce	117,8 mg/l(dry weight) (Indéterminé)	
PNEC Sol	35600 ug/kg (Indéterminé)	
PNEC Station d'épuration	0,1 mg/l (Indéterminé)	

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

115-10-6 oxyde de diméthyle

PNEC Sédiment d'eau de mer	56,5 mg/l(dry weight) (Indéterminé)
----------------------------	-------------------------------------

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Pas d'informations supplémentaires disponibles. RUBRIQUE 7.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection oculaire			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection.			EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps	
Type	Norme
	EN 1149, EN 340, EN 13034

Protection des mains:

Wear gloves according to EN374 resistant to the solvent(s) in use. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants en caoutchouc nitrile	Caoutchouc nitrile (NBR)	5 (> 240 minutes), 6 (> 480 minutes)	>0.5		EN ISO 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	Type P2, Filtre A2/B2	En cas de ventilation insuffisante :	

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Wash hands before breaks and after work. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gazeux
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Description du produit.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: $\geq -24,8\text{ °C}$ (115-10-6 Dimethylether)
Point d'éclair	: -42 °C (115-10-6 Dimethylether)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 5200 hPa (20°C) (115-10-6 Dimethylether)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: $\approx 0,879\text{ g/cm}^3$ (20°C)
Solubilité	: Pratiquement non miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 1,8 vol % (78-93-3 butanon)
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 26 vol % (115-10-6 Dimethylether)

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 549,4 g/l VOC-CH: 62,51%
---------------	----------------------------

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée supplémentaire.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition lorsqu'utilisé conformément à la réglementation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	7800 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4h)	>20 mg/l (Rat)

78-93-3 butanone

Oral	LD50	>2193 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Lapin) 5000 mg/kg (Lapin)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral	LD50	5000 mg/kg (Rat)
------	------	------------------

Toxicité aiguë (cutanée)	: critère non satisfait
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétone; propan-2-one; propanone (67-64-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

(1-méthyl-1,2-ethaandiyl)bis[oxy(méthyl-2,1-ethaandiyl)diacrylate (42978-66-5)]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3

butanone

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques. Pas d'information disponible.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme
(aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme
(chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique

67-64-1 acétone

EC50 8800 mg/l (Daphnia magna)
8300 mg/l (Poisson)

78-93-3 butanone

LC50 (96h) 2993 mg/l (Pimephales promelas)
EC50 (48h) 308 mg/l (Daphnia magna)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

LC50 0.78 mg/l (Pimephales promelas)
EC50 0.147 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC 0.044 mg/l (Fish)
NOEC (7 days) 0.019 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50 (72h) 0.136 mg/l (Algae)
LC50 (96h) 0.169 mg/l (Onc)
EC50 (48h) 2.34 mg/l (Daphnia magna)
ErC(50) (72h) 0.14 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Apprêt/Filler UV 400ml

Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Apprêt/Filler UV 400ml

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Apprêt/Filler UV 400ml

Indications complémentaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Très toxique pour les poissons.
Difficulté d'eau 4	: Très toxique pour les organismes aquatiques; peut être utilisé dans le milieu aquatique pendant une longue période effets nocifs.
Indications complémentaires	: Danger de pollution de l'eau potable (eaux souterraines). Très toxique pour les organismes aquatiques

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas refouler à l'égout. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Code HP	: HP3 - "Inflammable": – déchet liquide inflammable: déchet liquide ayant un point d'éclair inférieur à 60 °C ou déchet de gazoles, carburants diesel et huiles de chauffage légères dont le point d'éclair est > 55 °C et ≤ 75 °C; – déchet solide ou liquide pyrophorique inflammable: déchet solide ou liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre en contact avec l'air. – déchet solide inflammable: déchet solide qui est facilement inflammable, ou qui peut provoquer ou aggraver un incendie en s'enflammant par frottement. – déchet gazeux inflammable: déchet gazeux inflammable dans l'air à 20 °C et à une pression normale de 101,3 kPa; – déchet hydorréactif: déchet qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables en quantités dangereuses; – autres déchets inflammables: aérosols inflammables, déchets auto-échauffants inflammables, peroxydes organiques inflammables et déchets autoréactifs inflammables. HP4 - "Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application. HP14 - "Écotoxique": déchet qui présente ou peut présenter des risques immédiats ou différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN
14.1. Numéro ONU			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
	AEROSOLS ((1-méthyl-1,2-ethanediyl)bis(oxy(méthyl-2,1-1-ethanediyl) diacrylate, trizinc bis (orthophosphate, propoxylated neopentyl glycol diacrylate), MARINE POLLUTANT	Non applicable	

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN
Description document de transport			
UN 1950 , 2.1, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1950 AEROSOLS ((1-methyl-1,2-ethanediyl)bis(oxy(methyl-2,1-1-ethanediyl) diacrylate, trizinc bis (othophosphate, propoxylated neopentyl glycol diacrylate), MARINE POLLUTANT, 2.1, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1950 , 2.1, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	UN 1950 , 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
2.1	2.1	2.1	2.1
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions
Code de classification (ADR) : 5F
Quantités limitées (ADR) : 1I
Quantités exceptées (ADR) : E0
Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction en tunnels (ADR) : D

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L
Quantités exceptées (IMDG) : E0
N° FS (Feu) : F-D
N° FS (Déversement) : S-U
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW22
Tri (IMDG) : SG69

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 5F

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	Applicable sur
40.	diméthyl éther ; butanone; éthylméthylcétone ; acétone; propan-2-one; propanone
3.	butanone; éthylméthylcétone ; acétone; propan-2-one; propanone
3(a)	butanone; éthylméthylcétone ; acétone; propan-2-one; propanone
3(b)	butanone; éthylméthylcétone ; acétone; propan-2-one; propanone

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 549,4 g/l VOC-CH: 62,51%

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Contient une substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

ANNEXE II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER

Liste des substances en tant que telles, ou présentes dans des mélanges ou substances, au sujet desquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures,

Nom	N° CAS	Code de la nomenclature combinée (NC)	Code de la nomenclature combinée pour un mélange sans constituants qui détermineraient une classification sous un autre code NC
Acétone	67-64-1	2914 11 00	ex 3824 99 92

Veuillez consulter la page https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-11/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Contient une/des substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Dénomination NC	N° CAS	Code CN	Catégorie	Limite	Annexe
Acetone		67-64-1	2914 11 00	Catégorie 3		Annexe I
Methylethylketone	Butanone	78-93-3	2914 12 00	Catégorie 3		Annexe I

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : 10 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen; kan in het aquatisch milieu op lange termijn schadelijke effecten veroorzaken.
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 2 - Gaz liquéfiés ou pressurisés

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4

Apprêt/Filler UV 400ml

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Gas 1A	Gaz inflammables, catégorie 1A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Press. Gas	Gaz sous pression
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.